



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
◆ ◆ ◆  
**SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017**  
◆ ◆ ◆  
**EXTRAIT DU COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS :**

Monsieur LEFRAND Guy, Président  
Monsieur BOREGGIO Sylvain  
Monsieur GROIZELEAU Bruno  
Monsieur DOUARD Daniel  
Monsieur ETTAZAOUI Driss  
Madame AUGER Stéphanie  
Monsieur MOLINA Michel  
Monsieur DOSSANG Guy  
Madame COULONG Rosine  
Monsieur BOURRELLIER Ludovic  
Monsieur DERRAR Mohamed

Monsieur ROYOUX Claude  
Monsieur MABIRE Arnaud  
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents  
Monsieur CONFAIS Max, Conseiller  
communautaire membre du Bureau

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur HUBERT Xavier  
Monsieur COCHON Michel, Vice-présidents  
Monsieur GAVARD-GONGALLUD, Conseiller  
communautaire membre du Bureau

**DELIBERATIONS**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour l'achat de prestations d'impression et de distribution de supports de communication, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie pour les procédures formalisées, **ACCEPTE** l'attribution des marchés conclus en procédures non formalisées, par le président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou à son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **PROPOSE** le partage en trois du financement du transport scolaire des élèves de Boncourt et Bretagnolles assuré par Seine Normandie Agglomération, ainsi qu'il suit :

- 1/3 pris en charge par Evreux Portes de Normandie
- 1/3 pris en charge par la commune d'origine des élèves
- 1/3 pris en charge par les familles

**FIXE** en conséquence le coût qui sera demandé aux communes et aux familles à **86,50 €/élève**, **MODIFIE** en conséquence la décision d'Evreux Portes de Normandie du 25 janvier 2017 relative à la fixation des tarifs pour l'année 2017 et **AUTORISE** M. le Président à signer toute convention nécessaire à cet effet et avenants éventuels à intervenir.